



HÔTEL REGINA PARIS S.A.



Exercice 2005



Assemblée Générale Mixte
27 juin 2006



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

SOMMAIRE

Lettre du Président	3
Hotel Regina : Chiffres clés 2004 et 2005	5
Evolution du cours de Bourse en 2005	5
Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2005	6
- Situation et activité de la société au cours de l'exercice	6
- Proposition d'affectation du résultat	13
- Répartition du capital	13
- Information sociale et environnementale	14
- Informations sur les mandataires sociaux	18
- Rémunération des mandataires sociaux	19
- Démission d'un administrateur	20
- Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes titulaire et suppléant	20
- Augmentation de capital réservée aux salariés	20
- Modification des statuts	21
- Gouvernement d'entreprise	21
- Résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices	22
- Honoraires versés au commissaire aux comptes	23
- Perspective d'avenir	23
Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2006	
- Avis de convocation et ordre du jour de l'Assemblée générale mixte	24
- Texte des résolutions	26
Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le fonctionnement du Conseil d'Administration et les procédures de contrôle interne	29
Rapport financier – Comptes annuels 2005	36
Rapports du Commissaire aux Comptes	53



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

LETTRE DU PRESIDENT



Chers Actionnaires,

L'année 2005 s'est révélée très contrastée pour notre secteur économique et pour notre société.

Après un début d'année avec un chiffre d'affaires en progression de 0,5 % sur le premier trimestre, la société a su, grâce à ses efforts commerciaux dans la recherche de nouveaux clients améliorer sensiblement sa position avec une progression de chiffre d'affaires qui s'établissait à 9,5 % au second trimestre ou 5.8 % pour le premier semestre. La société a soutenu cet effort pour aboutir à un chiffre d'affaires de 18,5 millions d'euros, soit un accroissement de 6,4 % sur l'année entière.

Nous avons pu constater le retour d'un plus grand nombre de touristes, notamment américains, que nous attendions depuis plusieurs années. Nous constatons cependant un changement en profondeur des besoins des voyageurs. Pour les français, la réduction du temps de travail, les week-end prolongés, les récupérations diverses, induisent une transformation dans les demandes des voyageurs. Notre hôtellerie traditionnelle se trouve dorénavant en concurrence avec une nouvelle forme de tourisme que les internautes anglo-saxons pratiquent couramment et qui, semble-t-il, est repris dans certaines régions par les offices du tourisme - le tourisme vert, l'hébergement chez l'habitant ou bien encore les séjours en résidences hôtelières. Dans cette situation sensible, nous sommes parvenus à augmenter nos taux d'occupation de 2,7 points sur nos trois établissements, ainsi qu'à améliorer nos prix de base.

L'effort mené sur les coûts n'a pas encore porté totalement ses fruits et pour l'année 2005. Ils ont été en progression 11% portant ainsi notre résultat d'exploitation à 1,9 millions d'euros contre 2,1 millions d'euros en 2004.

La société a néanmoins maintenu sa bonne santé financière en continuant à investir sur 2005. Notre souci a toujours été de maintenir à niveau, voire d'améliorer le confort et la décoration de nos hôtels. Il est en effet nécessaire pour des établissements comme les nôtres de maintenir



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

un très bon niveau d'accueil et de qualité de nos prestations, aussi nous avons établi un programme de rénovation de nos trois établissements qui s'étalera sur les années 2006 et 2007 pour assurer une meilleure qualité de service à nos clients.

Le premier trimestre 2006 est très prometteur en terme de chiffre d'affaires mais l'orientation de l'activité sur le mois d'avril nous contraint à la plus grande réserve quant à des perspectives plus long terme en aussi forte augmentation.

Le cours de l'action a, comme l'an dernier, enregistré une importante progression de 36% sur l'année 2005 avec un volume de transaction sur nos titres représentant 7% du capital.

Dernier fait marquant la vie de notre société, notre locataire de l'immeuble situé rue La Pérouse depuis 32 ans vient de dénoncer le bail qui nous liait. Nous saisissons l'occasion de développer l'hôtel Majestic ce qui constitue un projet majeur pour notre société.

Compte tenu de ces éléments et malgré le contexte économique délicat de notre secteur d'activité, le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires, convoqué pour le 27 juin 2006 de fixer le dividende à 0,26 euros par titre, soit une distribution de 50% du résultat net, comme ce fut le cas au titre de l'année précédente.



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS

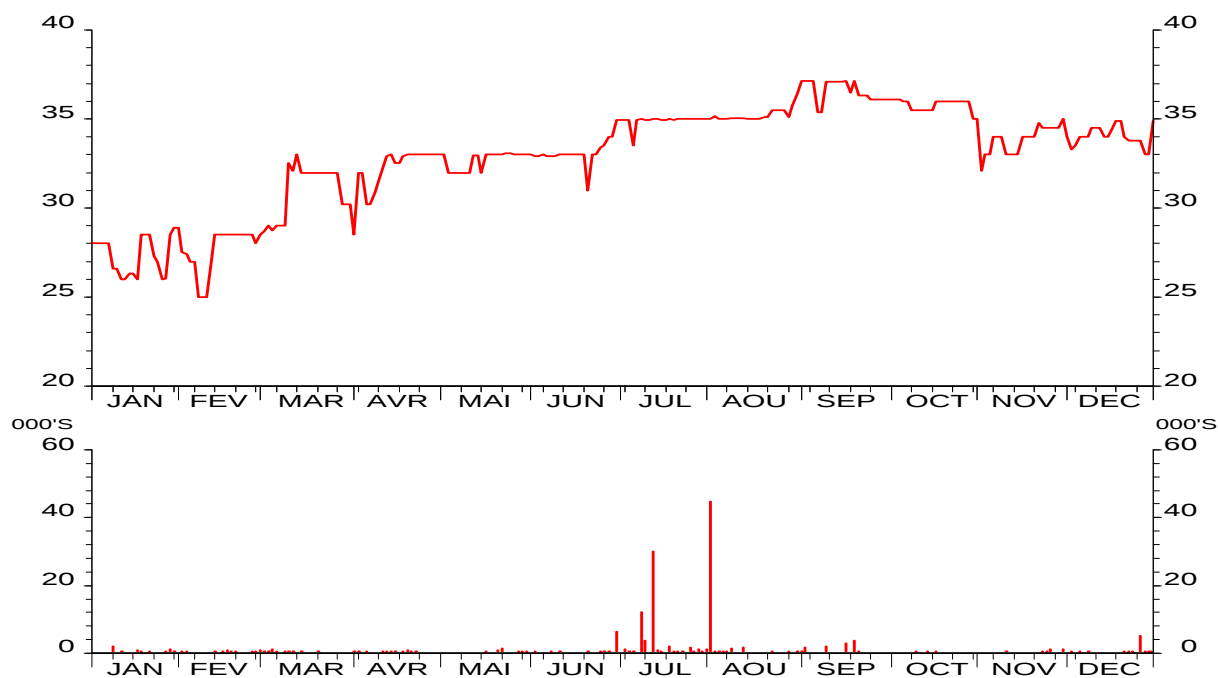


MAJESTIC
PARIS

HOTEL REGINA PARIS S.A. : CHIFFRES CLES

En m€	2005	2004
Chiffre d'affaires	18.5	17.3
<i>Dont : Hébergement</i>	<i>14.2</i>	<i>13.2</i>
<i>Restauration</i>	<i>4.3</i>	<i>4.1</i>
Résultat d'exploitation	1.9	2.1
Bénéfice net	1.2	1.4
Taux d'occupation	59.26	56.55
Prix moyen par chambre	252.36	250.2
Rev Par	149.55	141.5
Effectifs	229	194

EVOLUTION DU COURS DE BOURSE ET DES VOLUMES DE JANVIER A DECEMBRE 2005



Source: Thomson Datastream



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE HOTEL REGINA PARIS S.A. A
L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES STATUANT SUR LES
COMPTES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2005**

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport concernant l'activité et les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

L'exercice se solde par un bénéfice de 1 226 333 €. Le résultat de l'exercice précédent était de 1 410 859 €.

Ce bénéfice s'entend après impôt sur les sociétés et contributions additionnelles de 917 836 €, amortissements pour 1 218 807 € - il a permis de dégager une participation des salariés aux résultats de l'entreprise de 82 198 €.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les principes comptables et les méthodes de calcul appliqués pour l'établissement des états financiers sont les mêmes que ceux appliqués pour l'établissement des états financiers au 31 décembre 2004.

Les comptes de la société Hôtel Regina Paris SA sont établis en respect des principes comptables français. Ils ne sont pas soumis aux normes comptables internationales IFRS puisqu'il ne comporte pas de consolidation.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

LES FAITS MARQUANTS

RESILIATION DU BAIL PAR LE MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Nous avons reçu le 26 octobre 2005 une lettre du Ministère des Affaires Etrangères nous demandant la résiliation du bail que nous avons conclu avec eux depuis de nombreuses années pour notre immeuble situé rue La Pérouse 75116 PARIS. Votre Conseil d'Administration a mis en œuvre un processus d'analyse des solutions envisageables pour la réaffectation de ces locaux et étudie la possibilité d'y effectuer une activité hôtelière. Ces locaux seront remis à notre disposition le 31 décembre 2006.

Nous souhaitons porter à la connaissance des actionnaires que la création d'une activité hôtelière, commune à celle de notre établissement Hotel Majestic Paris dont les locaux sont



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

mitoyens, nécessite de lourds investissements de réfection et de remise en état. Si une telle décision était prise, l'ouverture des espaces hôteliers pourrait avoir lieu au cours de l'année 2008, après environ une année de travaux.

TRAVAUX DE REFECTION / MODERNISATION DE NOTRE SERVICE ADMINISTRATIF A L'HOTEL REGINA PARIS

Engagés depuis fin 2004, les travaux de réfection de notre service administratif se sont achevés début septembre 2005.

Le coût de ces travaux s'est élevé à environ 800 000 € et nous ont permis de remettre à la vente les chambres utilisées pendant les travaux dans les délais prévus.

NOUVELLE ORIENTATION DE LA RESTAURATION AU REGINA

Le résultat d'exploitation de la restauration au Régina ayant un effet négatif sur le résultat général, nous avons décidé de supprimer la carte du Restaurant Pluvinel et de réserver un espace aux petits déjeuners et déjeuners d'affaires, et de nous orienter vers une carte réduite en adéquation avec les tendances diététiques actuelles.

Depuis septembre 2005, une nouvelle équipe s'est mise en place, jeune, dynamique, inventive, qui laisse augurer une progression des résultats.

CONTROLE FISCAL

Au cours de l'exercice 2005, la société a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les années 2002 et 2003.

Le redressement porte principalement sur un allongement de la durée d'amortissement des gros travaux des années concernées, ainsi que sur l'étalement des provisions de nos charges de ravalement.

Les conséquences financières de ce contrôle se décomposent en :

- Une charge d'impôt supplémentaire de 61 034 € et intérêts de retard de 4 683 €.
- Une provision pour impôt de 59 679 €, constituée en vue de faire face aux régularisations nécessaires imposées par ce contrôle au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR

Nous avons été au regret d'apprendre la démission d'un de nos administrateurs, Monsieur Raymond Caubere en date du 31 janvier 2006, pour raison personnelle.



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

Nous remercions Monsieur Caubere pour son soutien et sa fidélité à notre société, ainsi qu'à son implication dans les travaux du Conseil d'Administration depuis 1970 (date de sa nomination en tant qu'administrateur de l'hôtel Regina).

LES CHIFFRES CLES

CHIFFRES CLES

En €	Année 2005	Année 2004
Chiffre d'affaires	18 472 789	17 259 151
Résultat d'exploitation	1 895 799	2 138 645
Résultat financier	311 748	203 619
Résultat courant	2 207 547	2 342 264
Résultat exceptionnel	18 820	-1 232
Participation des salariés	-82 198	-59 090
Impôts sur les bénéfices	-917 836	-871 083
Résultat net	1 226 333	1 410 859



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

RESULTATS PAR ETABLISSEMENT

HOTEL REGINA PARIS S.A.

En €	AU 31 DECEMBRE 2005				Variation 2005/2004
	RAPHAEL	REGINA	MAJESTIC	S.A.	
Total Chiffre d'affaires	10 292 801	6 965 111	1 214 876	18 472 789	7%
Total des produits d'exploitation	10 559 784	7 230 021	1 932 803	19 722 608	8%
Achats consommés	945 094	486 667	-2 260	1 429 500	9%
Autres achats et charges externes	2 097 110	1 863 934	263 043	4 224 088	15%
Impôts et taxes	527 149	476 654	117 302	1 121 105	21%
Salaires et traitements	3 335 216	2 887 802	432 135	6 655 153	9%
Charges sociales	1 298 852	1 052 687	179 976	2 531 515	12%
Autres charges de gestion	20 150	103 967	2	124 119	87%
Charges d'exploitation	8 223 571	6 871 712	990 198	16 085 480	12%
Résultat d'exploitation (hors locations)	1 759 896	-524 254	-8 504	1 227 137	-19%
Résultat d'exploitation	1 776 697	-524 254	643 356	1 895 799	-11%
Résultat financier	167 029	12 324	132 395	311 748	53%
Résultat courant	1 943 726	-511 930	775 751	2 207 547	-6%
Résultat exceptionnel	3 419	15 401		18 820	N/S
Résultat avant IS et Participation	1 947 145	-496 529	775 751	2 226 367	-5%
Participation				-82 198	39%
Impôt sur les bénéfices				-917 836	5%
Résultat net				1 226 333	-13%



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

PRESENTATION DES BIENS DONT LA SOCIETE EST PROPRIETAIRE AU 31/12/2005

- Les hôtels (classes 4*)

HOTEL REGINA

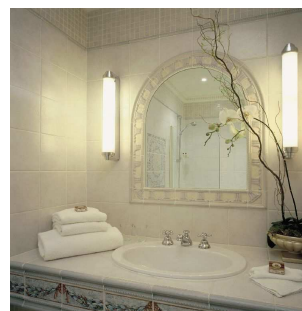
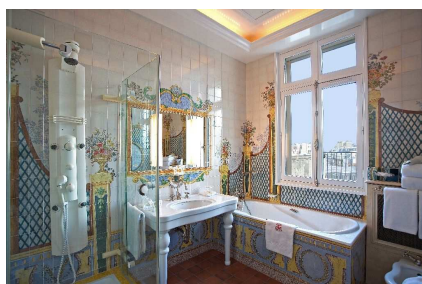
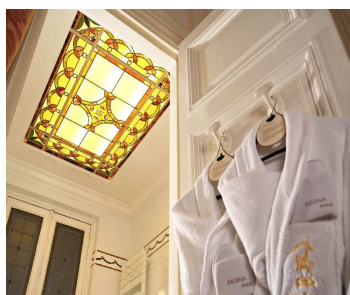
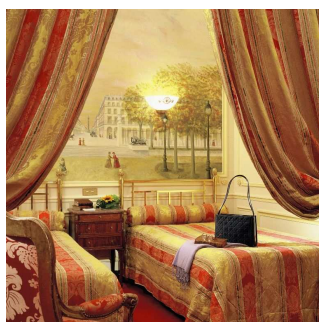
2, Place des Pyramides
75001 PARIS
(120 chambres)

HOTEL RAPHAEL

17, Avenue Kléber
75116 PARIS
(86 chambres)

HOTEL MAJESTIC

29, Rue Dumont d'Urville
75116 PARIS
(30 chambres)





REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

- La restauration

LE LOUNGE CLUB

du Bar Anglais et

LA COUR JARDIN

(Restaurant du REGINA)

même adresse

LA SALLE A MANGER

LES JARDINS PLEIN CIEL

LE « 17 » DU BAR ANGLAIS

(Restaurants du RAPHAEL)

même adresse



DIVERS

Un immeuble de rapport situé rue La Pérouse 75116 PARIS, loué à usage de bureaux au Ministère des Affaires Etrangères et deux appartements situés au 2^{ième} et 3^{ième} étage du 15, Avenue Kléber 75116 PARIS, mitoyens de l'hôtel RAPHAEL.



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES

SITUATION DES PLACEMENTS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2005 HOTEL REGINA PARIS SA		
TYPE DE VALEURS	PRIX DE REVIENT	EVALUATION AU 31/12/2005
BMT	518 377	519 036
ACTIONS	482 844	451 012
OBLIGATIONS	2 133 265	2 271 777
SICAV/FCP	8 587 149	10 506 277
COMPTES A TERME	7 744 436	7 744 436
TOTAL GENERAL	19 466 071	21 492 538



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT

(Article 22 des statuts)

Le Conseil d'Administration vous propose d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à 1 226 332,64 € de la manière suivante :

- 0,26 € net de dividende par action soit
2 372 468 x 0,26 € 616 841,68 €
- Le solde étant affecté aux autres réserves 609 490,96 €

RAPPEL LEGAL DES DIVIDENDES

Pour mémoire, le nombre d'actions composant le capital est de 2 372 468

Exercice 2005 coupon n°159 net reçu 0,26 €

Exercice	Coupon n°	Revenu Global (particuliers)	Avoir fiscal	Net reçu
2004	158	0.30	0.00	0.30
2003	157	0.45	0.15	0.30
2002	156	0.63	0.21	0.42
2001	155	0.69	0.23	0.46

REPARTITION DU CAPITAL

Famille BAVEREZ : 57.64 % *

Financière de l'Echiquier : 12.88 %

A la connaissance de la société aucune autre personne physique ou morale ne possède plus de 5 % des actions du capital ou des droits de vote.

* La famille Baverez détient 57.83 % du capital selon une analyse de l'actionnariat réalisée le 10 février 2006. Cette participation inclut 4350 titres au porteur.



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Au titre de l'année 2005, il n'y a pas eu de dépenses non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du CGI.

INFORMATION SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

INFORMATIONS SOCIALES

- Les effectifs

L'effectif au 31/12/2005 était de 196 personnes, dont 118 hommes et 78 femmes. Il comprenait 23 cadres.

Le nombre total d'heures travaillées en 2005 a été de 418 165 heures.

L'effectif moyen sur l'année 2005 a été de 229 personnes.

- Durée du temps de travail

La durée du temps de travail est fixée à 39 heures hebdomadaires pour les hôtels REGINA et MAJESTIC et à 37 heures pour l'hôtel RAPHAEL.

Ces durées du temps de travail ont été fixées en conformité à l'avenant n° I de la Convention Collective Nationale des hôtels et des cafés restaurants du 13 juillet 2004.

- Mode de rémunérations et évolution de celles-ci

Il est pratiqué deux modes de rémunération :

- a) l'un concerne le personnel ayant directement un contact avec la clientèle.
- b) le second concerne les autres types de personnel.

Le personnel en contact avec la clientèle est rémunéré au service. Il bénéficie d'un minimum garanti qui est le plus souvent le SMIC.

Le service destiné spécifiquement à ce type de personnel représente 15 % du montant des prestations facturées, hors taxes, il est collecté par la société, qui le comptabilise dans un sous-compte de chiffre d'affaires.



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

En parallèle le même montant est affecté à la rémunération du personnel de la catégorie concernée et décompté dans les charges de l'entreprise. Le processus détaillé est le suivant:

Il est d'abord imputé un premier montant prélevé sur le service collecté, destiné à assurer le minimum garanti, en cas d'insuffisance du service collecté pour couvrir les minima, l'entreprise assure le complément. Lorsque le service dépasse les minima garantis l'excédent est partagé entre tous les ayants – droits en fonction de leur temps de présence au travail.

Les autres types de personnel sont rémunérés par un fixe mensuel. Le mode de rémunération au fixe concerne des catégories très variées de personnel telles que les employés administratifs et comptables, les employés commerciaux, réceptionniste, cuisinier, standardiste, de maintenance.

L'évolution des rémunérations du personnel rétribué au service 15 % est étroitement liée à l'évolution du chiffre d'affaires et au nombre de personnes employées.

Pour ce qui concerne le personnel rémunéré sur la base d'un fixe, en dehors des augmentations personnelles liées au mérite ou aux promotions, les rémunérations sont négociées annuellement avec les syndicats dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire sur les salaires.

Au titre de 2005, le personnel au fixe a été augmenté de 1% au 1^{er} janvier 2005 et de 1% au 1^{er} juillet 2005.

- Nombre d'actions détenues par le personnel dans le cadre d'un PEE en période d'indisponibilité.

Le personnel de la société ne détient aucune action, dans le cadre évoqué.

- Egalité professionnelle

Pour ce qui est du personnel rémunéré au service le mode même de rémunération assure une égalité puisque, lorsque la totalité des minima garantis a été prélevé sur la masse du service perçu, le solde est partagé aux ayants droits de façon égalitaire et proportionnellement au nombre d'heures accomplies dans le mois, et ce quelque soit le sexe du bénéficiaire.

Pour ce qui concerne les rémunérations au fixe, celles-ci sont fixées à l'embauche en fonction de la qualité professionnelle de l'individu, de son niveau technique, de son niveau d'étude, de l'expérience professionnelle acquise ; et sont fonction du métier exercé, des responsabilités encourues et de la performance professionnelle des personnes concernées. Le sexe de la personne ne rentre pas en ligne de compte dans la détermination de son niveau salarial, tant à l'embauche que lors de son déroulement de carrière dans la société.



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

- Sous-traitance

HOTEL REGINA : l'entretien du hall, du bar, du salon de thé (sol et vitrerie) du sous-sol, des vestiaires et douches ainsi que les fenêtres du 1er et second étage est assuré par une société extérieure.

HOTE RAPHAEL : l'entretien du hall, des bureaux (sol et vitrerie), des vestiaires et douches est assuré par une société extérieure.

- Travailleurs handicapés

Les types d'activité de l'hôtellerie - restauration offrent peu de possibilité d'emploi de personnes handicapées. Dans la mesure des possibilités de l'entreprise, le maintien des personnes ayant été reconnues handicapés et/ou ayant des limitations professionnelles indiquées par la Médecine du travail, est assurée dans les meilleures conditions.

Au cours de l'année 2005, notre société n'a pas employé le nombre voulu d'handicapés. Elle s'est libérée de son obligation par un versement à l'AGEFIH.

- Formation

La société continue à participer à l'effort de formation aux différents métiers de l'hôtellerie et de la restauration notamment en accueillant des jeunes en contrat d'apprentissage ou de qualification (14 apprentis et 5 personnes en contrat de qualification) représentant 23 450 heures de travail accomplies sous ces types de contrat. L'entreprise accueille également régulièrement des stagiaires d'écoles hôtelières.

Le budget de formation de la société est d'environ 110 000 €. Les formations portent principalement sur les langues, l'informatique, l'œnologie, l'accueil, la communication et le management à divers niveaux.

Au cours de l'année 2005, il y a eu environ 2 000 heures de formations données et le nombre d'heures ouvertes au 31 décembre 2005 au titre du DIF – Droit Individuel à la Formation - s'élève à 5 180 heures.



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

LA CONSOMMATION ENERGETIQUE DE NOS HOTELS PEUT SE RESUMER COMME SUIV

Consommation électrique 1 860 000 KW/H pour un coût global d'environ 100 600 €

Consommation d'énergie pour le chauffage :

- Hôtels REGINA et RAPHAEL

Le chauffage de ces deux hôtels est assuré par le CPCU (chauffage urbain). Leur consommation globale annuelle est d'environ 3 360 tonnes pour un coût de près de 99700 €.

- Hôtel MAJESTIC

Cet hôtel dispose d'un système de chauffage au gaz. La consommation annuelle d'énergie est d'environ 25 800 m³ pour 2005 pour un coût de 8 800 € hors taxes.

Notre société a pris des mesures afin de réduire la consommation d'énergie électrique et a procédé notamment à l'installation d'interrupteurs centraux à carte, fonctionnant avec la carte de la chambre, dans toutes les chambres à l'hôtel Régina et déjà dans quelques chambres dans les hôtels Raphaël et Majestic.

Concernant la consommation d'eau, la société a mis en place des systèmes d'économie d'eau avec l'équipement de « mousseurs » qui permettent de limiter le débit et la consommation d'eau. Ces efforts ne sont pas encore chiffrables actuellement.

Au niveau des déchets, notre société effectue le tri sélectif.

MONTANT DES PROVISIONS & GARANTIES POUR RISQUES EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT

Aucun risque particulier ne s'étant manifesté durant l'exercice 2005, il n'y a donc pas eu nécessité de constituer quelque provision que ce soit de ce chef.

INDEMNITES VERSEES EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT SUITE A UNE DECISION JUDICIAIRE

Nous n'avons aucun contentieux en ce domaine.

PRISE DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES

Notre société ne détient aucune participation.



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'Article L225-102-1 alinéa 3, nous vous rendons compte ci-après de la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice.

LISTE DES ADMINISTRATEURS SA HOTEL REGINA PARIS

Madame Françoise BAVEREZ
Président Directeur Général
Directrice HOTEL MAJESTIC

Madame Véronique VALCKE
Directeur Général Délégué

Monsieur Pierre d'HARCOURT

Monsieur Raymond GONDARD

Monsieur Raymond CAUBERE

Monsieur Yves de LAROUSSILHE

Monsieur Marcel FRANCOIS

Monsieur Alain ASTIER
Directeur HOTEL REGINA

Monsieur Christian BEAUVAIS

AUTRES FONCTIONS EXERCEES

Gérant de la SC REJESEL

- Vice - Président du Conseil de surveillance
Pyrénées Presse
- Président du Conseil de surveillance SA
INTERNO
- Gérant de la SARL PHARCOURT
- Administrateur de BAZIN SA



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

En application de la loi 2001-240, vous trouverez ci-dessous listé la rémunération totale ainsi que les avantages de toute nature versés par la société durant l'année 2005 à chacun de ses mandataires sociaux.

Personnes concernées	Montant versé au cours de l'année 2005 (en €)	Origine
Madame Françoise BAVEREZ	237 213	Contrat de travail Mandat de PDG Jetons de présence Avantage en nature
Monsieur Alain ASTIER	223 952	Contrat de Travail Jetons de présence Avantage en nature
Madame Véronique VACKE	54 358	Mandat de Directeur Général Délégué Jetons de présence
Monsieur Christian BEAUVAIS	10 840	Jetons de présence
Monsieur Raymond CAUBERE	6 920	Jetons de présence
Monsieur Raymond GONDARD	5 584	Jetons de présence
Monsieur Yves de LAROUSSILHE	3 900	Jetons de présence
Monsieur Pierre d'HARCOURT	3 088	Jetons de présence
Monsieur Marcel FRANCOIS	2 352	Jetons de présence



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR

Nous vous rappelons la démission d'un de nos administrateurs, Monsieur Raymond Caubere en date du 31 janvier 2006 pour raison personnelle.

Nous remercions Monsieur Caubere pour son soutien et sa fidélité à notre société, ainsi qu'à son implication dans les travaux du Conseil d'Administration depuis 1970.

Par ailleurs, il n'y a pas eu au cours de l'exercice de nomination de nouveaux administrateurs.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le mandat du Commissaire aux comptes expirait avec l'exercice 2004. Nous avons omis de le représenter lors de la dernière Assemblée. De fait, la mission du commissaire aux comptes a été assurée et il n'y a pas eu de rupture dans la vérification des comptes et des informations obligatoires. Le Conseil d'Administration proposera en 1^{ère} résolution la régularisation de cette erreur matérielle, en renouvelant pour la période du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2010 le mandat de Monsieur Bernard ROBIN, Commissaire aux comptes titulaire, ainsi que le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de KPMG Fiduciaire de France.

Conformément à la Loi du 1^{er} août 2003 sur la sécurité financière des entreprises, retranscrite dans le Code de commerce art L. 822-14 qui stipule qu'il est interdit aux Commissaires aux comptes de certifier durant plus de six exercices consécutifs les comptes des personnes morales faisant appel public à l'épargne, et rappelant que les dispositions de cet article sont applicables trois ans après la promulgation de la Loi, nos Commissaires aux comptes effectuant un second mandat pour la société, ne pourront certifier que les comptes des exercices 2005, 2006, 2007 et 2008. Nous serons dans l'obligation de remplacer nos Commissaires aux comptes titulaire et suppléant lors de l'Assemblée qui approuvera les comptes de l'exercice 2008.

AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES

Afin de nous conformer aux dispositions du paragraphe VII de l'article L. 225-129 du Code de commerce introduites par l'Article 29-1 de la Loi n° 2001-152 du 19 Février 2001 sur l'épargne salariale, nous vous proposons une augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés de la Société dans les conditions de l'Article L. 443-5 du Code du Travail.

Le Conseil d'Administration demande à l'Assemblée Générale de lui déléguer l'arrêté des modalités pratiques et l'exécution de cette augmentation de capital.



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

Ce projet vous est présenté pour satisfaire à une obligation légale mais votre Conseil d'Administration n'étant pas convaincu qu'une telle mesure soit conforme à l'intérêt des actionnaires et à l'intérêt des salariés de la société, a décidé de ne pas agréer les projets de résolutions y afférents qu'il soumet à votre vote.

MODIFICATION DES STATUTS

Afin de nous mettre en conformité aux nouvelles lois et réglementation, nous vous demandons de bien vouloir approuver les 2^e et 3^e résolutions du ressort de l'Assemblée Générale Extraordinaire concernant les modifications de quorums aux différents types d'Assemblée, ainsi que les délais de déclaration de franchissement de seuil de détention des titres de la société.

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

La SA HOTEL REGINA PARIS est une société anonyme de type classique dotée d'un Conseil d'Administration de 9 membres - jusqu'au 31 janvier 2006, puis de 8 membres à compter de cette même date - qui se réunit statutairement au moins une fois par trimestre.

- Madame Française BAVEREZ est Président Directeur Général,
- Madame Véronique BEAUVAIS-VALCKE est Directeur Général Délégué.

(Les éléments détaillés sur le fonctionnement du Conseil d'Administration sont présentés dans le rapport du Président joint)

STOCKS OPTIONS & ASSIMILES

Aucune stock option ou assimilée n'est détenue par les Administrateurs, la direction ou le personnel de la société.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement susceptible d'influer sur les comptes de la société de manière significative n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Décret n°67-236 du 23-03-1967)

En Euros	31/12/2001	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005
Capital en fin d'exercice					
Capital social	10 127 050,00	10 127 050,00	10 127 050,00	10 127 050,00	10 127 050,00
Nombre d'actions ordinaires	2 372 468,00	2 372 468,00	2 372 468,00	2 372 468,00	2 372 468,00
Opérations et résultat					
Chiffre d'affaires (H.T.)	18 351 070,30	18 104 477,90	16 305 173,06	17 259 151,36	18 472 788,83
Résultat av. impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	6 664 675,08	5 333 804,97	3 268 846,37	4 001 997,76	3 743 640,09
Impôts sur les bénéfices	1 318 053,00	1 232 259,00	472 723,00	871 083,00	917 836,00
Participation des salariés	161 618,45	201 854,00	0,00	59 090,00	82 198,00
Résultat ap. impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	3 440 206,35	2 094 799,70	1 192 340,65	1 410 858,58	1 226 332,64
Résultat distribué	1 091 335,28	996 436,56	711 740,40	711 740,40	
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortissements et provisions	2,18	1,65	1,25	1,32	1,16
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	1,45	0,88	0,50	0,59	0,52
Dividende attribué	0,46	0,42	0,30	0,30	
Personnel					
Effectif moyen des salariés	182,00	190,00	193,00	195,00	229,00
Montant de la masse salariale	5 579 173,74	5 632 772,21	5 675 627,69	6 097 097,17	6 655 153,32
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécu. Soc. oeuvres sociales)	2 059 898,04	2 090 072,76	2 112 623,98	2 264 282,13	2 531 514,84



HONORAIRES VERSES AU COMMISSAIRE AUX COMPTES

HONORAIRES VERSES AU COMMISSAIRE AUX COMPTES

	M. Bernard ROBIN		
	Montant en €		%
Audit	2005	2004	
Commissariat aux comptes	22 126	21 229	4%
TOTAL	22 126	21 229	4%

Aucune autre prestation ou mission connexe n'a été effectuée par le commissaire aux comptes au cours de l'exercice 2005.

PERSPECTIVE D'AVENIR

Pour l'exercice 2006, du fait des efforts soutenus sur notre prospection commerciale, nous attendons un chiffre d'affaire en augmentation par rapport à l'année 2005, avec une progression proportionnellement plus forte pour la restauration.

Notre résultat net devrait s'établir à un niveau légèrement supérieur à celui de 2005.



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 27 JUIN 2006

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la société HOTEL REGINA PARIS, sont convoqués par le Conseil d'Administration en Assemblée Générale Mixte à l'Hôtel RAPHAEL PARIS, 17 avenue Kléber 75116 Paris, le 27 juin 2006 à 10 heures, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

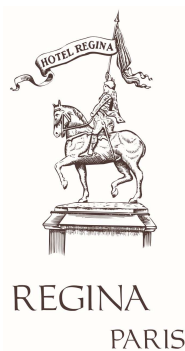
ORDRE DU JOUR – ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

ASSEMBLEE GENERALE A CARACTERE ORDINAIRE

- Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes titulaires et suppléants
- Rapport du Conseil d'Administration
- Rapports du Commissaire aux Comptes
- Approbation des comptes annuels de l'exercice 2005
- Approbation de la répartition du résultat
- Quitus à Monsieur Raymond CAUBERE, administrateur sortant, démissionnaire, pour sa gestion écoulée
- Pouvoirs au porteur pour faire déposer, publier et accomplir toutes les formalités nécessaires

ASSEMBLEE GENERALE A CARACTERE EXTRAORDINAIRE

- Augmentation de capital réservée aux salariés de la société dans les conditions prévues à l'article L. 443-5 du Code du Travail, en application de l'alinéa 2 de l'article L. 225-129-VII du Code de commerce ; pouvoirs à conférer au Conseil d'administration à cet effet
- Approbation de la modification des statuts sur les quorums aux différentes assemblées et pouvoirs à conférer au Conseil d'administration à cet effet
- Approbation de la modification des statuts portant sur la réduction des délais de déclaration de franchissement de seuils de détention des actions de la société et pouvoirs à conférer au Conseil d'administration à cet effet
- Pouvoirs au porteur pour faire déposer, publier et accomplir toutes les formalités nécessaires



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

Pour assister à cette Assemblée Générale Mixte, tout actionnaire doit justifier d'une inscription en compte nominatif cinq jours avant la date de l'Assemblée.

A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- a) donner une procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint,
- b) adresser à la société une procuration sans indication de mandat,
- c) voter par correspondance.

Pour qu'il en soit tenu compte, les formulaires de vote par correspondance devront être parvenus à la SOCIETE GENERALE, Service des Assemblées, 32 rue du Champ de Tir, 44300 NANTES, trois jours au moins avant la date de l'Assemblée, soit le 23 juin 2006.

Il est rappelé que le vote par correspondance est exclusif du vote par procuration et réciproquement.



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

TEXTE DES RESOLUTIONS

RESOLUTIONS - ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1^{ère} RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, renouvelle les mandats de Monsieur Bernard ROBIN, Commissaire aux Comptes titulaire et de la société KPMG, représentée par Monsieur Guy SIDAROUS - associé, Commissaire aux Comptes suppléant pour une durée de six années ce qui s'entend jusqu'à l'exercice qui statuera sur les comptes de l'année 2010. Elle prend bonne note que conformément à la loi du 1^{er} août 2003, les commissaires aux comptes titulaires et suppléants devront être remplacés lors de l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes de l'exercice 2008.

Adoptée : 2 969 732 voix pour – 0 voix contre

2^{ème} RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, du rapport concernant l'information sociale et environnementale, les rapports du Président du Conseil d'Administration concernant l'activité du Conseil d'Administration et le contrôle interne, pris connaissance des comptes de la société, incluant l'annexe, entendu la lecture des rapports du Commissaire aux comptes, approuve dans leur totalité les comptes arrêtés au 31 décembre 2005 faisant apparaître un résultat bénéficiaire de 1 226 332,64 €.

Elle donne quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion et donne acte au Commissaire aux Comptes de ses rapports spéciaux et de son rapport général.

Adoptée : 2 969 732 voix pour – 0 voix contre

3^{ème} RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'application et la répartition du bénéfice telles qu'elles lui sont proposées par le Conseil d'Administration, à savoir :

- dividende par action de 0,26 €
- soit $0,26 \times 2\,372\,468 = 616.841,68$ €.

Le solde, 609 490,96 €, étant affecté aux autres réserves.



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

Elle a pris connaissance des dividendes des trois dernières années détaillés dans le rapport de gestion. L'Assemblée Générale Ordinaire laisse le soin au Conseil d'Administration de fixer la date de paiement du coupon n°159.

Adoptée : 2 919 587 voix pour – 50 145 voix contre

4^{ème} RESOLUTION :

L'Assemblée générale Ordinaire donne quitus à Monsieur Raymond CAUBERE, administrateur sortant, démissionnaire, pour sa gestion écoulée.

Adoptée : 2 969 732 voix pour – 0 voix contre

5^{ème} RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour faire déposer et publier, accomplir les formalités nécessaires.

Adoptée : 2 969 732 voix pour – 0 voix contre

RESOLUTIONS - ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

1^{ère} RESOLUTION :

L'assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, connaissance prise des dispositions de l'Article L.225-129-VII du Code de Commerce modifiées par la Loi n° 2001-152 du 19 février 2001 sur l'épargne salariale, délègue au Conseil d'Administration le soin d'arrêter les modalités de cette opération et de leur exécution dans un délai maximal de 6 mois.

Cette augmentation de capital, financée par le biais de la réserve de participation des salariés de la Société, est effectuée dans les conditions prévues à l'Article L.443-5 du Code du Travail, les actionnaires abandonnant leur droit préférentiel de souscription.

Rejetée : 1 938 voix pour – 2 967 794 voix contre



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

2^{ème} RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, conformément à la Loi de Finances n° 2005-842 du 26 Juillet 2005 concernant les modifications de quorums aux Assemblées, approuve la modification des statuts comme suit :

- Dans le cadre des Assemblées Générales Extraordinaires, le quorum requis est le quart des actions ayant droit de vote sur première convocation, et le cinquième des actions ayant droit de vote sur deuxième convocation,

- Dans le cadre des Assemblées Générales Ordinaires, le quorum requis est le cinquième des actions ayant droit de vote sur première convocation, aucun quorum n'est requis sur deuxième convocation,

- Pour les Assemblées spéciales, le quorum requis est le tiers sur première convocation et le cinquième sur deuxième convocation des actions ayant droit de vote et dont il est envisagé de modifier les droits,

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne, en conséquence, pouvoir au Conseil de modifier les statuts.

Adoptée : 2 969 732 voix pour – 0 voix contre

3^{ème} RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, conformément à la législation en vigueur sur les franchissements de seuil (Art. L233-7 du Code de Commerce et nouveau règlement général de l'AMF), approuve la modification des statuts réduisant le délai de déclaration de franchissement de seuils de 15 jours à 5 jours de négociation ou de bourse.

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne, en conséquence, pouvoir au Conseil de modifier les statuts.

Adoptée : 2 969 732 voix pour – 0 voix contre

4^{ème} RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour faire déposer, publier et accomplir toutes formalités nécessaires.

Adoptée : 2 969 732 voix pour – 0 voix contre



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LE CONTRÔLE INTERNE

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, j'ai l'honneur de vous rendre compte, aux termes du présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'Administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par votre société.

A. CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2005, le Conseil d'Administration était composé de 9 membres, à savoir :

NOM	DATE DE NOMINATION	DATE D'ECHEANCE DU MANDAT
Mme Françoise BAVEREZ	AG du 24 juin 2004	AG de 2010
Mme Véronique BEAUVAIS-VALCKE	AG du 26 juin 2001	AG de 2007
Monsieur Alain ASTIER	AG du 24 juin 2003	AG de 2009
Monsieur Christian BEAUVAIS	AG du 24 juin 2004	AG de 2010
Monsieur Raymond CAUBERE	AG du 24 juin 2004	AG de 2010
Monsieur Marcel FRANCOIS	AG du 24 juin 2003	AG de 2009
Monsieur Raymond GONDARD	AG du 26 juin 2001	AG de 2007
Monsieur Pierre d'HARCOURT	AG du 24 juin 2003	AG de 2009
Monsieur Yves de LAROUSSILHE	AG du 27 juin 2002	AG de 2008

Monsieur Raymond Caubère a démissionné de ses fonctions en janvier 2006 pour raison personnelle. Son mandat ne sera pas remplacé.



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

Par ailleurs, nous vous rappelons que le Conseil d'Administration de notre société a nommé un Directeur général délégué lors de sa réunion du 19 décembre 2002 et que la direction générale de la société est assurée par le Président.

ORGANISATION DES REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

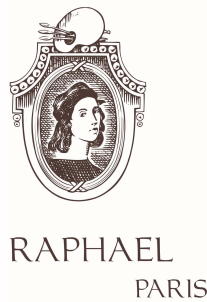
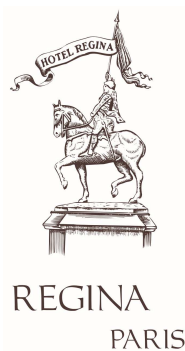
Le rôle du Conseil d'Administration est de déterminer les orientations de l'activité de la société.

Les convocations aux réunions du Conseil sont effectuées en conformité avec les obligations légales mais en concertation avec chacun des administrateurs afin d'obtenir le maximum de présence de chacun des membres.

L'ordre du jour est fixé par le Président suivant l'actualité de l'entreprise.

Au cours de l'exercice écoulé, notre conseil s'est réuni 4 fois les 31 mars 2005, 21 juin 2005, 30 septembre 2005 et 15 décembre 2005 sur les ordres du jour suivants :

- Le 31 mars 2005 :
 - Arrêté des comptes de l'exercice 2004
 - Fixation de la proposition de dividende de l'exercice
 - Etude des projets de résolution à présenter à l'Assemblée Générale et proposition de date pour la tenue de cette Assemblée
 - Marche des affaires et prévision du chiffre d'affaire pour l'année 2005
- Le 21 juin 2005 :
 - Réunion tenue après l'Assemblée Générale
 - Marche des affaires
 - Synthèse des points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale
 - Fixation de la date de mise en paiement du dividende de l'année
- Le 30 septembre 2005 :
 - Présentation et arrêté des comptes du 1^{er} semestre 2005
 - Diverses questions dont notamment point sur les travaux en cours dans nos établissements



- Le 15 décembre 2005 :
 - Marche des affaires
 - Evolution du résultat net présenté fin juin et prévision pour fin décembre
 - Résultat du contrôle fiscal
 - Dénonciation du bail par le Ministère des Affaires Etrangères
 - Négociations salariales
 - Questions diverses

Tous les administrateurs étaient présents à ces réunions, sauf à celle du 30 septembre 2005 où Mme Valcke était absente et excusée.

B. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

LES OBJECTIFS DU CONTROLE INTERNE

Le contrôle interne est un processus mis en oeuvre par les dirigeants et le personnel de la société destiné à fournir une assurance raisonnable que :

- les opérations sont réalisées, sécurisées, optimisées et permettent ainsi à l'organisation d'atteindre ses objectifs de base, de performance, de rentabilité, et de protection du patrimoine,
- les informations financières et comptables sont fiables
- les lois, les réglementations sont respectées

Compte tenu des obligations actuelles des sociétés, particulièrement accentuées pour les sociétés cotées sur les marchés réglementés, la société Hotel Regina Paris S.A. est sensible à la nécessité d'avoir un système de contrôle interne efficace au sein de l'entreprise et des établissements de la société.

Des axes d'améliorations ont été identifiés et concernent notamment l'homogénéisation de la documentation des contrôles et la mise en oeuvre de l'évaluation des contrôles en place dans la société.



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

LES OBJECTIFS DE LA SOCIETE EN MATIERE DE PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Les procédures et méthodes de contrôle interne en vigueur au sein de la société ont principalement pour objet :

- d'une part de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise.
- d'autre part de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société et aux tiers reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

ORGANISATION DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

L'organisation des procédures de contrôle interne au sein de la SA HOTEL REGINA PARIS, se fonde sur un certain nombre d'éléments principaux :

- a) Plan d'organisation se traduisant par une définition des pouvoirs et des responsabilités

SA HOTEL REGINA PARIS est organisée sur la base d'une structure opérationnelle :

- Direction Hôtel REGINA
- Direction Hôtel RAPHAEL
- Direction Hôtel MAJESTIC

(à ces 3 directions sont également rattachés les services commerciaux, marketing)

et transversale :

- Direction Administrative et Financière
- Direction des Ressources humaines

qui dépendent directement du Président directeur général.

Le Président directeur général et le Directeur général délégué ne délèguent à leurs subordonnés que des pouvoirs d'administration ordinaires. Des délégations de pouvoirs définissent les niveaux de responsabilités de supervision et de contrôle des responsables des divers piliers de la structure décrite au paragraphe précédent.



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

b) La compétence, l'intégrité et l'éthique du personnel

L'intégrité, les valeurs éthiques et les compétences professionnelles de l'ensemble des cadres dirigeants et des collaborateurs de la SA HOTEL REGINA PARIS façonnent aussi l'environnement de contrôle et le respect des règles de conduites qui tendent à apporter un maximum de service et de qualité d'accueil aux clients.

c) Des contrôles réciproques par l'application du principe de séparation de fonction

Une ségrégation de fonctions adéquate implique qu'un même employé ne doit jamais être en charge de toutes les transactions d'une même activité ou d'un flux complet d'opérations. La répartition des tâches des principaux flux d'opérations de l'entreprise est organisée autour de ce principe.

d) Des mesures organisationnelles de contrôle incluses dans le déroulement des tâches

Les mesures organisationnelles de contrôle interne de la SA HOTEL REGINA PARIS sont intégrées dans les processus de travail : soit elles accompagnent le travail, soit elles sont effectuées immédiatement avant ou après.

Des contrôles automatiques sont également programmés dans les systèmes d'information.

Le détail des mesures de contrôle est décrit dans les manuels d'utilisation des divers systèmes d'information et par diverses circulaires et notes de service les complétant ou les actualisant.

Pour ce qui concerne plus spécifiquement l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière, un certain nombre de contrôles est réalisé directement par le système d'information utilisé.

Pour ce qui est des contrôles non automatisés, ceux-ci sont opérés par les responsables de la tenue des comptes considérés puis revus périodiquement par le responsable du département suivant des normes d'audit utilisées et unanimement admises en la matière.

C. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

C1. Procédures de gestion et de paie

Ces procédures incluent la gestion de la mise à jour du fichier du personnel, le contrôle des temps de présence, le suivi et l'actualisation des niveaux de précomptes salariaux, l'établissement et le contrôle des paies, l'établissement des déclarations sociales et leur règlement.



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

La centralisation de diverses données permet la comptabilisation des charges de personnel ou la réalisation de diverses études de coûts ou de prix de revient.

C2. Procédures de suivi des immobilisations

Il existe un suivi comptable permanent des immobilisations, élément par élément, dans le système d'information.

C3. Procédures de suivi des engagements hors bilan

La concession de garanties bancaires, l'émission de lettres de confort et de billets à ordre, la concession de garanties réelles ne peuvent intervenir qu'après la signature du Président directeur général, et ce, quelle que soit la somme considérée. La mise à jour pour des engagements donnés et reçus est assurée par les services comptables.

C4. Procédures de contrôle liées aux achats

Ces procédures comportent, entre autre, une répartition des tâches et des responsabilités entre les étapes de commande, de réception, d'enregistrement des factures et de paiement conforme au principe de séparation de fonction.

C5. Procédures de suivi des stocks

Les stocks sont enregistrés dans leur variation entrées/sorties par l'utilisation d'un système de suivi et de gestion des stocks. Un inventaire physique de l'intégralité des stocks est réalisé plusieurs fois par an. L'ensemble des références ayant fait l'objet d'un comptage est comparé au stock comptable.

C6. Procédures d'arrêté de comptes

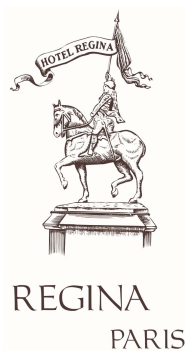
Les informations actualisées que chaque service doit remettre aux services comptables lors de la préparation de chaque arrêté de comptes, les procédures de recensement des méthodes d'évaluation à utiliser, des provisions à constituer sont du domaine des services comptables.

C7. Procédures de contrôle liées aux fonctions d'encaissements

Ces procédures concernent le contrôle des encaissements réalisés, le suivi des moyens de paiements, les enregistrements comptables et les remises de fonds correspondantes.

Elles sont appliquées par les différents points de vente, la réception et la caisse.

Un contrôle a posteriori est réalisé par les services comptables.



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

C8. Procédures de contrôle des investissements

Le Conseil d'administration approuve les opérations d'expansion et de développement immobilier sur la base des projets, des études et des budgets prévisionnels présentés par le Président directeur général.

Le Conseil d'administration suit le déroulement des travaux votés et l'adéquation des dépenses aux budgets qui avaient été autorisés.

C9. Procédures relatives aux règlements

Les impôts principaux compte-tenu de la législation fiscale sont réglés par virements bancaires (impôt sur les sociétés, taxe sur la valeur ajoutée, taxe professionnelle)

Les salaires sont dans leur presque totalité réglés par virements.

Les règlements des fournisseurs sont effectués par chèques ou par virements.

Seul le Président directeur général peut de façon permanente signer les chèques ou les ordres de virement.

Aucune restriction particulière n'a été apportée aux pouvoirs du Président directeur général par le Conseil d'administration en ce domaine.

Françoise BAVEREZ

Président du Conseil d'Administration



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

HÔTEL REGINA PARIS S.A.



Rapport financier Exercice 2005

Société anonyme au capital de 10 127 050 €
Siège social : 2, place des Pyramides, 75001 Paris.
572 158 558 R.C.S. Paris.



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

COMPTES ANNUELS 2005

I. — Bilan.

Actif	31/12/2005		31/12/2004	
	Brut	Amortissement provision	Net	Net
Actif immobilisé :				
Immobilisations incorporelles :				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits et val. similaires	210 038	118 716	91 322	122 010
Autres immobilisations incorporelles	5 000	5 000		5 000
Immobilisations corporelles :				
Terrains	263 582		263 582	263 582
Constructions	21 477 158	12 508 730	8 968 428	6 837 915
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 889 208	3 087 152	802 056	606 813
Autres immobilisations corporelles	1 139 931	1 012 258	127 674	646 429
Immobilisations corporelles en cours	84 285		84 285	51 250
Avances et acomptes				1 877 893
Immobilisations financières (2) :				
Prêts	227 381		227 381	251 941
Autres immobilisations financières	9 830		9 830	21 055
	27 306 413	16 731 856	10 574 557	10 683 887
Actif circulant :				
Stocks et en-cours :				
Matières premières et autres approvisionnements	183 354		183 354	194 827
Marchandises	211 753		211 753	190 334
Avances et acomptes versés sur commandes	28 152		28 152	270
Créances :				
Clients et comptes rattachés	1 932 432	120 206	1 812 227	1 696 536
Autres créances	115 694		115 694	72 702
Valeurs mobilières de placement :				
Autres titres	11 773 306	201 350	11 571 956	11 708 826
Disponibilités	9 416 336		9 416 336	8 608 623
Charges constatées d'avance	141 411		141 411	67 404
	23 802 438	321 556	23 480 883	22 539 521
Total général	51 108 852	17 053 412	34 055 440	33 223 409
(2) Dont à moins d'un an (brut)			31 185	



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

	31/12/2005	31/12/2004
Passif	Net	Net
Capitaux propres :		
Capital (dont versé : 10 127 050,00)	10 127 050	10 127 050
Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 370 981	1 370 981
Réserve légale	1 101 919	1 642 273
Autres réserves	16 519 393	15 279 921
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 226 333	1 410 859
	<u>30 345 675</u>	<u>29 831 083</u>
Provisions pour risques et charges :		
Provisions pour risques	153 345	139 016
Provisions pour charges	512 311	263 340
	<u>665 656</u>	<u>402 355</u>
Dettes (1) :		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	1 533	24 508
Emprunts et dettes financières	8 682	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	123 377	
Fournisseurs et comptes rattachés	854 595	808 501
Dettes fiscales et sociales	2 028 127	2 029 432
Autres dettes	27 794	127 530
	<u>3 044 109</u>	<u>2 989 971</u>
Total général	<u>34 055 440</u>	<u>33 223 409</u>
<i>(1) Dont à plus d'un an (a)</i>	8 682	
<i>(1) Dont à moins d'un an (a)</i>	2 912 050	2 989 971
<i>(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours</i>		



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

II. — Compte de résultat.

		31/12/2005		31/12/2004
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation :				
Ventes de marchandises	4 327 445		4 327 445	4 034 346
Production vendue (services)	14 145 344		14 145 344	13 224 805
Chiffre d'affaires net	18 472 789		18 472 789	17 259 151
Reprises sur provisions et transfert de charges			459 749	147 737
Autres produits			790 071	779 825
			19 722 608	18 186 713
Charges d'exploitation :				
Achats de marchandises			1 439 446	1 324 184
Variation de stocks			-9 946	-17 722
Autres achats et charges externes			4 224 088	3 676 878
Impôts, taxes et versements assimilés			1 121 105	923 124
Salaires et traitements			6 655 153	6 097 097
Charges sociales			2 531 515	2 264 282
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 218 807	1 468 864
Pour risques et charges : dotations aux provisions			522 522	244 976
Autres charges			124 119	66 385
			17 826 810	16 048 068
Résultat d'exploitation			1 895 799	2 138 645
Produits financiers :				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			6 061	8 234
Autres intérêts et produits assimilés			222 857	175 272
Reprises sur provisions et tranfert de charges			195 257	104 077
Différences positives de change			17 933	8 102
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			71 528	31 230
			513 636	326 914
Charges financières :				
Dotations aux amortissements et aux provisions			201 350	112 475
Intérêts et charges assimilées			537	
Différences négatives de change				15
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				10 805
			201 888	123 295
Résultat financier			311 748	203 619
Résultat courant avant impôts			2 207 547	2 342 264



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

Compte de résultat (suite) :

	31/12/2005 Total	31/12/2004 Total
Produits exceptionnels :		
Sur opérations de gestion	29 051	3 128
	29 051	3 128
Charges exceptionnelles :		
Sur opérations de gestion	8 572	4 360
Sur opérations en capital	1 660	
	10 231	4 360
Résultat exceptionnel	18 820	-1 232
Participation des salariés aux résultats	82 198	59 090
Impôts sur les bénéfices	917 836	871 083
Total des produits	20 265 295	18 516 755
Total des charges	19 038 963	17 105 896
Bénéfice ou perte	1 226 333	1 410 859



REGINA
PARIS



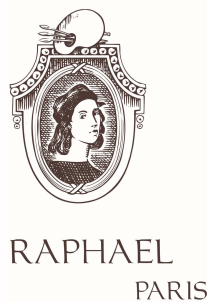
RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

III. — Tableau des flux de trésorerie. (En milliers d'euros.)

	Année 2005	Année 2004
Flux de trésorerie liés à l'activité :		
Résultat net	1 226,3	1 410,9
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
Amortissements et provisions	1 517,3	1 661,0
Plus et moins value de cession	1,7	0,0
Autres charges et produits calculés	0,0	0,0
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité :		
Variation des stocks	-9,9	-17,7
Variation des créances d'exploitation	-279,9	351,2
Variation des dettes d'exploitation	54,1	579,4
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-235,7	912,8
Flux net de trésorerie généré par l'activité	2 509,5	3 984,6
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :		
Acquisitions d'immobilisations	-1 162,0	-2 729,1
Cessions ou réductions d'immobilisations	41,2	33,4
Autres flux liés aux opérations d'investissement	0,0	0,0
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-1 120,9	-2 695,7
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :		
Dividendes versés aux actionnaires	-711,7	-711,7
Augmentation de capital en numéraire		0,0
Emission d'emprunt		0,0
Remboursement d'emprunt		0,0
Autres flux liés aux opérations de financement		0,0
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-711,7	-711,7
Variation de trésorerie	676,9	577,2
Trésorerie d'ouverture	20 512,7	19 935,5
Variation de trésorerie de la période	676,9	577,2
Trésorerie à la clôture de la période	21 189,6	20 512,7



IV. — Notes annexes aux comptes sociaux.

Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

LES PRINCIPALES METHODES UTILISEES SONT LES SUIVANTES :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue selon le mode linéaire ou dégressif.

La mise en oeuvre des règlements CRC 2002-10 et CRC 2004-06 sur les actifs et leur dépréciation n'a pas d'impact sur les comptes au 1er janvier 2005. La société a opté pour la méthode prospective ou simplifiée d'application de ces règlements et a modifié la durée d'amortissement des immobilisations les plus significatives le cas échéant.

- | | |
|---|---------------|
| - Constructions | : 30 à 50 ans |
| - Aménagement des constructions | : 10 à 25 ans |
| - Installations techniques, matériel et outillage | : 5 à 10 ans |
| - Installations générales, agenc. et aménag. divers | : 3 à 15 ans |
| - Matériel de transport | : NC |
| - Matériel de bureau et informatique | : 5 ans |
| - Mobilier | : 10 ans |



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

Immobilisations incorporelles

Les frais d'établissement sont amortis sur 5 ans.
Les logiciels informatiques acquis séparément sont amortis sur 3 ans.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".
La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires à l'exception de toute valeur ajoutée.

Provisions

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.
Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur nominale.

Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement notable d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Changement de méthode de présentation

Aucun changement notable de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Actions

Les actions sont comptabilisées à leur coût d'acquisition net de frais. En fin d'exercice, leur coût d'acquisition est comparé au dernier cours connu, si ce dernier est inférieur, il est créé une provision pour la différence.



Obligations

Les obligations sont comptabilisées à leur valeur nominale. A la clôture, celle-ci est comparée à la dernière valeur connue hors coupon couru. Si cette dernière est inférieure, il est constitué une provision pour la différence.

SICAV, FCP et assimilés

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. A la clôture de l'exercice, si le coût d'acquisition est supérieur à la valeur de rachat, cette différence est constatée par la constitution d'une provision qui n'est pas déductible fiscalement.

EVALUATION DES ENGAGEMENTS ENVERS LES SALARIES EN ACTIVITE

Les engagements de l'entreprise sont évalués à la clôture de l'exercice, salarié par salarié. L'engagement de l'entreprise envers un salarié en activité représente une dette potentielle à long terme.

Cette dette est (d'après OEC, rec n°123 méthode de répartition des coûts au prorata de l'ancienneté) :

- actualisée en appliquant un taux d'intérêts composés compatible avec la nature de dette à long terme.
- pondérée par la probabilité pour que le salarié remplisse un jour les conditions requises (espérance mathématique de la dette actualisée répartie entre les exercices au prorata de l'ancienneté acquise).

$$D = I \times (1 + i)^{-n} \times P_p \times P_s \times n_a / n_t$$

D = estimation actuelle de l'engagement

I = montant de l'indemnité prévue

n_a = nombre actuel d'années d'ancienneté

n_t = nombre total d'années d'ancienneté le jour du départ en retraite

$n = (n_t - n_a)$

P_p = probabilité de présence d'un salarié à l'âge de retraite.

P_s = probabilité de survie à l'âge de retraite.

i = taux d'intérêt retenu pour l'actualisation.



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

Le taux d'actualisation retenu (obligation à long terme) : 4 %

Engagement Indemnités :	151 900 €
+ charges sociales (40%) :	<u>60 760 €</u>
	212 660 €

DIVERS

Au cours de l'exercice 2005, la société a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les années 2002 et 2003.

Les conséquences financières de ce contrôle se décomposent en :

- Une charge d'impôt supplémentaire de 61 034 € et intérêts de retard de 4 683 €,
- Une provision pour impôt de 59 679 €, constituée en vue de faire face aux régularisations nécessaires imposées par ce contrôle au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004.



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

Immobilisations :

	Valeur brute début d'exercice	Acquisitions	Diminutions par virement	Par cession	Valeur brute fin d'exercice
Immobilisations incorporelles :					
Frais d'établissement, de recherche et développement : total I	267 178			267 178	
Autres postes d'immobilisations incorporelles : total II	232 669	5 810		23 441	215 038
Immobilisations corporelles :					
Terrains	263 582				263 582
Constructions sur sol propre	5 885 090	786 192	11 407	60 757	6 599 117
Constructions sur sol d'autrui		3 524 455			3 524 455
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	13 385 624	146 345	1 649 819	528 563	11 353 586
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 189 050	148 407	2 433	445 816	3 889 208
Installations générales, agencements et aménagements divers	773 720	2 898	9 024	43 398	724 196
Matériel de bureau et informatique, mobilier	468 010	59 732		112 007	415 735
Immobilisations corporelles en cours	51 250	84 285	51 250		84 285
Avances et acomptes	1 877 893		1 877 534	359	
Total III	26 894 216	4 752 314	3 601 467	1 190 899	26 854 164
Immobilisations financières :					
Prêts et autres immobilisations financières	272 996	5 376		41 161	237 211
Total IV	272 996	5 376		41 161	237 211
Total général (I + II + III + IV)	27 667 059	4 763 500	3 601 467	1 522 679	27 306 413



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

Amortissements :

Situation et mouvements de l'exercice Immobilisations	Valeur en début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions sorties / reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations Amortissables				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement recherche développement total I	267 178		267 178	
Autres immobilisations incorporelles total II	105 659	41 110	23 052	123 716
Immobilisations corporelles :				
Constructions sur sol propre	5 358 090	-200 921		5 157 170
Constructions sur sol d'autrui	1 089 311	-969 318	58 891	61 101
Instal. Générales, agenc. Et aménag. Constructions	5 985 397	1 778 313	473 251	7 290 459
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 582 236	53 906	548 990	3 087 152
Installations générales, agencements et aménagements divers	427 194	425 296	32 034	820 457
Matériel de transport	1 585	-1 585		
Matériel de bureau et informatique, mobilier	166 522	92 006	66 727	191 801
Total III	16 610 335	1 177 698	1 179 893	16 608 140
Total general (I + II + III)	16 983 171	1 218 807	1 470 122	16 731 856

Amortissements (suite)		Ventilations des dotations aux amortissements de l'exercice			Provisions amortissement dérogatoires	
Immobilisations Amortissables		Amortissements			Dotations	Reprises
		linéaires	dégressifs	exceptionnels		
Immobilisations incorporelles :						
Aut. Immobilisations incorporelles(II)		1 135	39 975			
Immobilisations corporelles :						
Constructions sur sol propre		11 027	-211 948			
Constructions sur sol d'autrui		61 101	-1 030 420			
Installations génér. agenc. aménagement Construction			1 778 313			
Installations techniques, matériel outil. Industriels		3 571	50 335			
Installation Génér., agenc. et aménagement divers			425 296			
Matériel de transport			-1 585			
Matériel bureau et informatique, mobilier			92 006			
Total III		75 700	1 101 997			
Total général (I + II + III)		76 835	1 141 972			



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

Charges à répartir sur plusieurs exercices :

Néant

Provisions inscrites au bilan :

	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations exercice	Diminutions : reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions règlementées : (Néant)				
Provisions pour risques et charges :				
Provisions pour litiges	131 016	153 345	131 016	153 345
Provisions pour garanties données aux clients	8 000		8 000	
Provisions pour impôts		59 679		59 679
Provisions pour grosses réparations	263 340	189 292		452 632
Total II	402 355	402 316	139 016	665 656
Provisions pour dépréciations :				
Sur comptes clients	63 506	120 206	63 506	120 206
Autres provisions pour dépréciations	195 257	201 350	195 257	201 350
Total III	258 763	321 556	258 763	321 556
Total général (I + II + III)	661 118	723 872	397 778	987 212
Dont dotations et reprises :				
D'exploitation		522 522	202 522	
Financières		201 350	195 257	
Exceptionnelles		0	0	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation de l'exercice (Art. 39-1-5 du CGI) –
Néant



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

Etat des créances et des dettes :

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé :			
Prêts	227 381	31 185	196 196
Autres immobilisations financières	9 830		9 830
De l'actif circulant :			
Clients douteux ou litigieux	140 608	140 608	
Autres créances clients	1 791 824	1 791 824	
Personnel et comptes rattachés	4 951	4 951	
Impôts sur les bénéfices	22 934	22 934	
Taxe sur la valeur ajoutée	77 676	77 676	
Débiteurs divers	10 133	10 133	
Charges constatées d'avance	141 411	141 411	
Total	2 426 748	2 220 722	206 026

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit :				
A un an maximum à l'origine	1 533	1 533		
Emprunts et dettes financières diverses	8 682		8 682	
Fournisseurs et comptes rattachés	854 595	854 595		
Personnel et comptes rattachés	572 084	572 084		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	922 544	922 544		
Taxe sur la valeur ajoutée	70 042	70 042		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	463 457	463 457		
Autres dettes	27 794	27 794		
Total	2 920 732	2 912 050	8 682	



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

Produits à recevoir : (Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 23).

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/2005	31/12/2004
Créances clients et comptes rattachés	4 741	
Autres créances	6 450	7 531
Valeurs mobilières de placement	46 388	37 758
Disponibilités	8 380	1 844
Total	65 960	47 133

Charges à payer : (Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 23).

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/12/2005	31/12/2004
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	240 737	172 030
Dettes fiscales et sociales	1 242 444	978 025
Autres dettes	8 093	646
Total	1 491 274	1 150 701

Produits et charges constatés d'avance : (Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 23).

Produits constatés d'avance : Néant

Charges constatées d'avance	31/12/2005	31/12/2004
Charges d'exploitation	141 411	67 404
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Total	141 411	67 404

Composition du capital social : (Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 24-12).

Différentes catégories de titres	Valeur nominale	Nombre de titres			
		Au début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	En fin d'exercice
Actions de capital	Sans	2 372 468			2 372 468



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

Ventilation du chiffre d'affaires net : (Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 24-21).

	France	Etranger	Total
Prestations de services	14 145 344		14 145 344
Ventes de marchandises	4 327 445		4 327 445
Total	18 472 789		18 472 789

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices : (Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 24-20).

	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
+ Résultat courant	2 207 547	911 262	1 296 285
+ Résultat exceptionnel	18 820	6 574	12 246
- Participations des salariés	82 198		82 198
Résultat comptable	2 144 169	917 836	1 226 333

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt : (Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 24-24).

Allègements de la dette future d'impôt	Montant
Provisions non deductibles l'année de leur comptabilisation :	
Participation des salariés	82 198
Autres :	
Organic	29 558
Provisions p/dépréciation	11 600
Provisions p/risques et charges	130 579
Total	253 935

Rémunération des dirigeants : (Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 24-18).

Rémunérations allouées aux membres	Montant
Des organes d'administration	48 784
Total	48 784



Effectif moyen : (Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 24-22).

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	23	
Employés	206	
Total	229	0

Transferts de charges : (Arrêté du 27-04-1982).

Nature des transferts de charges	Montant
Reprise avantage nature	70 554
Aide apprentissage	13 098
Aide à l'emploi	145 390
Remboursement assurances	557
Total	229 599

Participation des salariés : (Arrêté du 27-04-1982).

	Montant
Part de la réserve spéciale de participation utilisée hors de l'entreprise au cours de l'exercice	794 598,63
Total	794 598,63



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



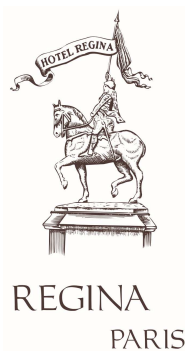
MAJESTIC
PARIS

HÔTEL REGINA PARIS S.A.



Rapports du Commissaire aux
Comptes

Exercice 2005



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES PROCEDURES
DE CONTROLE INTERNE RELATIVES A L'ELABORATION
ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION
COMPTABLE ET FINANCIERE

Mesdames, Messieurs,

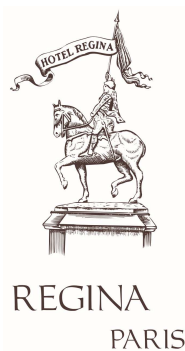
En ma qualité de Commissaire aux comptes de la société **HOTEL REGINA PARIS** et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, je vous présente mon rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le **31 décembre 2005**.

Sous la responsabilité du conseil d'administration, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il m'appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de ma part les informations et déclarations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

J'ai effectué mes travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations et déclarations contenues dans le rapport du Président sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

- examiner l'appréciation portée sur l'adéquation et l'efficacité de ces procédures, et notamment considérer la pertinence du processus d'évaluation mis en place et des tests réalisés ;
- mettre en œuvre les tests complémentaires à mes travaux d'audit des comptes que j'ai estimé nécessaires, portant sur la conception et sur le fonctionnement de ces procédures, afin de corroborer les informations données et les déclarations faites à cet égard dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux et à l'exception du processus d'évaluation du contrôle interne non encore mis en place dans la société, je n'ai pas d'observation à formuler sur les informations et les déclarations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris, le 5 mai 2006

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Bernard ROBIN
Membre de la Cie Régionale de Paris



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le **31 décembre 2005** sur :

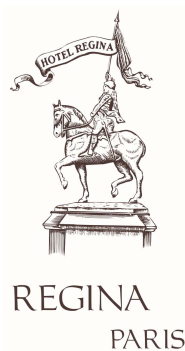
- le contrôle des comptes annuels de la société **HOTEL REGINA PARIS**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et des principes comptables français réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

II – JUSTIFICATIONS DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article **L.225-235, 1er alinéa, du Code de commerce** relatives à la justification de mes appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du **1er août 2003**, les appréciations auxquelles j'ai procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

III – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, le 5 mai 2006

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Bernard ROBIN
Membre de la Cie Régionale de Paris



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de Commissaire aux comptes de votre société, je dois vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont j'ai été avisé.

Il ne m'appartient pas de rechercher l'existence de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont j'ai été avisés, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article **L.92 du décret du 23 mars 1967**, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention nouvelle conclue au cours de l'exercice 2005 et entrant dans le cadre de l'article **L 225.38 du Code de Commerce**.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, j'ai été informé que l'exécution de la convention suivante, approuvée au cours d'un exercice antérieur s'est poursuivie au cours de l'exercice 2005 :

- avec Monsieur ASTIER, Administrateur de votre société.

Lors de la séance du **30 septembre 2003**, votre Conseil d'Administration a approuvé la mise à disposition de Monsieur ASTIER d'un appartement sis **15, avenue Kléber à Paris 16^{ème}** dont votre société est propriétaire.

Cette mise à disposition a entraîné la constatation d'un avantage en nature évalué à **14 160 €** par an étant précisé :

- que la mise à disposition a été faite au **1^{er} octobre 2003** et s'est terminée début février 2006



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

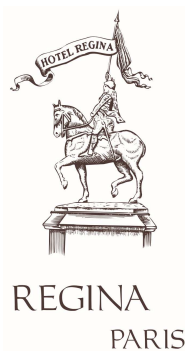
- que l'ensemble des frais découlant de la jouissance de cet appartement demeure à la charge de l'intéressé.

J'ai effectué mes travaux selon les normes de la profession applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Paris, le 5 mai 2006

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Bernard ROBIN
Membre de la Cie Régionale de Paris



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

RAPPORT SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL **RESERVEE AUX SALARIES**

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de Commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article ***L 225-135 du Code de commerce***, je vous présente mon rapport sur le projet d'augmentation de capital réservée aux salariés de votre société, opération sur laquelle vous êtes amenés à vous prononcer.

Votre conseil d'Administration, faisant application des dispositions de l'article ***L 225-129 VII du Code de commerce***, vous propose de lui déléguer le soin d'arrêter les modalités d'augmentation de capital de votre société.

Cette augmentation serait financée par prélèvement sur la réserve de participation des salariés de la société et sera effectuée dans les conditions prévues à l'article ***L 443-5 du code du travail***, les actionnaires abandonnant leur droit préférentiel de souscription.

La durée de validité de cette délégation est fixée à six mois à compter de l'Assemblée l'ayant votée.

J'ai examiné le projet d'augmentation de capital en effectuant les diligences que j'ai estimées nécessaires selon les normes de la profession.

En l'absence d'informations relatives aux modalités de détermination du prix d'émission, le montant de ce dernier n'étant pas fixé, je n'exprime pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital sera réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dont le principe entre cependant dans la logique de l'opération soumise à votre approbation.



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

Conformément à l'article **155-2 du décret du 23 mars 1967**, j'établirai un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'augmentation de capital par votre Conseil d'Administration.

Paris, le 5 mai 2006

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Bernard ROBIN
Membre de la Cie Régionale de Paris